



Communiqué de presse
29 février 2012

Une première : les citoyens peuvent maintenant suivre leur permis d'urbanisme sur Internet

Bientôt, il sera même possible d'introduire en ligne sa demande de permis

Les permis en ligne



Vers tous les permis en ligne et le suivi de votre permis

Brigitte Grouwels (Ministre bruxelloise de l'Informatique) et Emir Kir (Secrétaire d'État bruxellois en charge de l'Urbanisme) ont présenté aujourd'hui une application unique en son genre en Belgique : suivre son permis d'urbanisme en Région bruxelloise, c'est désormais simple et rapide avec l'application « Les permis en ligne », accessible via www.urbanisme.irisnet.be.

Ce service web permet au citoyen qui introduit une demande de permis pour rénover ou construire en Région de Bruxelles-Capitale de savoir où en est son dossier. Ce projet est développé par la Région et la plupart des communes bruxelloises.

L'application offre également à chacun la possibilité de s'informer sur les dossiers de permis en Région bruxelloise : utile pour en savoir plus sur un projet, par exemple dans son quartier.

« Il s'agit d'une avancée majeure en matière de transparence des procédures administratives et de leur compréhension par tous », indique le Secrétaire d'État Emir Kir. « Avec "Les permis en ligne", nous offrons un meilleur service au citoyen et plus de transparence publique, grâce aux TIC (les technologies de l'information et de la communication). C'est le modèle d'une application transversale. Toutes les barrières entre administrations sont levées : c'est tout bénéfique pour le citoyen ! », souligne la Ministre Brigitte Grouwels.

La Région bruxelloise ne s'arrête pas en si bon chemin : dans un second temps, il sera également possible d'introduire ou de modifier une demande de permis, directement en ligne. Un formidable gain de temps et d'efficacité pour tous !

« Mon dossier » en ligne : comment ça marche ?

Bien en évidence sur la page d'accueil du portail www.urbanisme.irisnet.be dédié à toutes les questions d'urbanisme en Région de Bruxelles-Capitale, un lien conduit directement à l'application. Pour accéder ensuite à son propre dossier, en toute confidentialité, le demandeur d'un permis doit utiliser sa carte d'identité électronique (eID) et un code numérique qui lui est communiqué lors du dépôt de sa demande de permis. Cette étape franchie, l'écran renseigne l'état d'avancement du dossier. L'application offre en outre au demandeur la possibilité de partager les informations de son dossier avec les personnes de son choix, comme son architecte ou un parent.

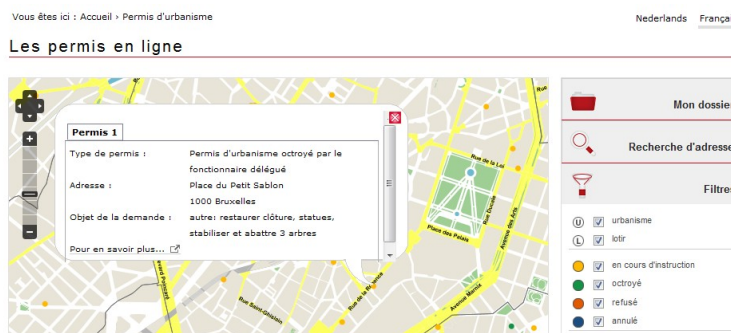
S'informer des projets d'urbanisme à proximité de chez soi

La Région bruxelloise rend également les informations d'urbanisme plus transparentes et plus accessibles pour tout un chacun. La page d'entrée du service « Les permis en ligne » affiche ainsi une carte mise à jour en permanence, des permis et certificats d'urbanisme et de lotir en région bruxelloise : toutes les



Informations publiques sur un projet (construction, rénovation, lotissement...) sont désormais accessibles en quelques clics seulement. Pour s'informer sur un dossier, l'utilisateur peut entrer tout simplement une adresse ou sélectionner un ou plusieurs filtres : permis d'urbanisme ou de lotir, en cours d'instruction, octroyé, refusé ou annulé. La fiche relative à chaque projet détaille notamment son objet (une transformation, un abattage d'arbre...) et l'adresse concernée, ainsi que l'autorité délivrante, le numéro administratif du dossier, ses étapes principales (mise à l'enquête publique ou passage en commission de concertation) et, au final, la décision prise, en plus de sa localisation sur la carte de la Région bruxelloise.

Toutes les informations fournies, tant pour le volet public que privé, ont été validées par la Commission sur la protection de la vie privée.



Toutes les informations publiques sur un projet à portée de clic !

Un service du Centre d'Informatique pour la Région Bruxelloise

Le nouveau service « Les permis en ligne » repose sur des technologies développées par le Centre d'Informatique pour la Région Bruxelloise, dont la plateforme NOVA, projet-phare de la simplification administrative, et le guichet électronique IRISbox.

NOVA permet aux administrations communales et régionales bruxelloises en charge des permis d'urbanisme d'instruire ces dossiers et de s'échanger les informations dont elles ont besoin. La plateforme possède en particulier un échéancier, lié aux délais d'instruction d'un dossier. NOVA est utilisée à ce jour par la plupart des communes bruxelloises et, du côté régional, par l'Administration de l'Aménagement du Territoire et du Logement du MRBC et Bruxelles-Environnement.

Contact presse

Centre d'Informatique pour la Région Bruxelloise

Tony DE COUX
Tél. : 0499 96 64 59
tdecoux@cirb.irisnet.be

Cabinet de la Ministre en charge de l'Informatique, Brigitte Grouwels

Philippe VANSTAPEL
Tél. : 0499 58 89 22
pvanstapel@grouwels.irisnet.be

Cabinet du Secrétaire d'État en charge de l'Urbanisme, Emir Kir

Selin SALÜN
Tél. : 0499 58 83 41
ssalun@kir.irisnet.be



Économisez de l'encre en changeant de police ! Ce document est rédigé en Century Gothic. Selon une étude de l'Université Green Bay du Wisconsin, cette police nécessite environ 30 % d'encre en moins à l'impression que, par exemple, la police Arial.